



# Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane (ASARM)

Établissement public sous tutelle de l'État, l'ASARM est chargée d'aménager ou entretenir la Risle et ses affluents, de son entrée dans le département de l'Eure à sa confluence avec la Charentonne, par la réalisation de travaux et d'actions en vue de préserver ou restaurer les ressources naturelles et de prévenir les risques naturels ou sanitaires. Elle assiste les maires dans l'exercice de la police de l'eau et concourt à celui de la GEMAPI par les EPCI. Son périmètre couvre 130 km du parcours de la Risle à environ 130 km à l'ouest de Paris et à 60 km au sud-ouest de Rouen. Les membres de l'association syndicale sont les 21 communes et les 3 intercommunalités riveraines ainsi que les propriétaires riverains, au nombre d'environ 700. Informations complémentaires : <http://www.asa-risle.fr>.

Effectif actuel : 1 responsable administratif et technique, 1 adjoint technique à temps partiel, 1 secrétaire à temps partiel, 1 comptable à temps partiel.

## Recrute

### **Garde rivière (H/F)**

Classification métier : ROME A1204 ; RMFP FP2TDD03/ FP2TDD04

#### Recrutement :

Contrat de droit public à durée indéterminée (décret n° 2006-504 du 3 mai 2006, articles 30 à 39).  
OU

Détachement ou mise à disposition d'un fonctionnaire de catégorie C de la fonction publique territoriale (décret n° 86-68, article 2) ou de la fonction publique hospitalière (décret n° 88-976, article 13).

#### Conditions d'emploi :

Contractuel : poste assimilé au grade d'adjoint technique territorial en ce qui concerne la rémunération, les règles d'ancienneté et de progression de carrière.

Fonctionnaire : conditions statutaires.

Temps partiel : 17 h 30 par semaine, heures complémentaires en fonction des besoins.

Horaires adaptables selon le contexte.

#### Missions :

- Surveillance de l'état des cours d'eau et de leurs berges ;
- Contrôle du respect de leurs obligations réglementaires par les propriétaires riverains ;
- Information et conseil aux propriétaires riverains, élus et habitants des communes traversées et aux divers usagers du cours d'eau ; recueil de leurs doléances ;
- Rédaction de constats (de dégradation, de pollution, d'infraction...) et de rapports d'activité ;
- Préparation des chantiers d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et suivi des travaux réalisés par des prestataires ;
- Exécution de travaux d'entretien des cours d'eau en régie.

Ces missions sont exercées sous l'autorité hiérarchique du responsable administratif et technique et sous la conduite de l'adjoint technique actuellement en poste.

#### Sujétions particulières :

Travail en plein air en toutes saisons et en milieu humide.

En cas d'urgence climatique, interventions exceptionnelles à tout moment et éventualité de périodes d'astreinte (rémunération horaire majorée).

#### Profil recherché :

Formation de niveau 3 ou 4 (anciennement V et IV) dans le domaine de l'aménagement et gestion des milieux naturels : CAP, BP ou baccalauréat (STAV, GMNF, aménagements paysagers par exemple) ; ou expérience professionnelle équivalente.

Un certificat de spécialisation (par exemple : arboriste-élagueur, génie écologique, constructions paysagères) et/ou un CACES (engins de chantier) serait apprécié.

Compétences :

Requises :

- Bonne communication orale, aptitude au dialogue et à la médiation ;
- Connaissance des règles de base de droit et sécurité du travail ;
- Savoir nager ;
- Autonomie ;
- Permis B (véhicule de service) ;
- Saisie et consultation d'informations sur support informatique ;
- Bonne condition physique.

Souhaitées :

- Connaissance des risques environnementaux en relation avec l'eau et de leur prévention ;
- Connaissance du milieu agricole et des pratiques culturales ;
- Connaissance de la végétation et de la faune des milieux aquatiques et humides (eau douce) ;
- Notions sur la législation sur l'eau et la pêche ;
- Aptitude à la rédaction.

Lieu de travail :

Périmètre de l'ASARM (principalement moitié aval) et Mairie de Beaumont-le-Roger.

Date prévue de prise de fonctions : 1<sup>er</sup> mars 2023 (négociable)

Candidature : Envoyer lettre de motivation et curriculum vitae

*candidat au détachement ou mise à disposition : ajouter dernier arrêté de position administrative et accord de principe de l'administration d'emploi.*

à M. le Président de l'ASARM

*par voie postale* Mairie de Beaumont-le-Roger  
18 rue Chantereine  
27170 Beaumont-le-Roger

OU

*par courriel* secretariat@asa-risle.fr

**avant le 31 janvier 2023**

**Le candidat retenu sera invité à présenter avant recrutement :**

- Diplômes et/ou justificatifs d'expérience professionnelle ;
- Extrait de casier judiciaire, bulletin n° 3 (sauf fonctionnaire titulaire) ;
- Certificat médical d'aptitude à l'emploi (visite médicale au frais de l'ASARM) ;
- si le candidat a actuellement un ou plusieurs autre(s) employeur(s) :
  - attestation de reconnaissance par celui-ci/ceux-ci de la priorité de l'ASARM pour les interventions d'urgence et les périodes d'astreinte ainsi qu'en matière de congés ;
  - engagement par le candidat d'informer tout autre employeur éventuel de cette priorité de l'ASARM et de fournir ladite attestation ;
- si le candidat n'a actuellement aucun autre employeur : engagement d'informer tout autre employeur éventuel de cette priorité de l'ASARM et de fournir la susdite attestation.